



LE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ UN ACTE EN FAVEUR DU CLIMAT ?

Valoriser les biodéchets directement là où ils sont produits (à domicile, au pied de son immeuble ou au sein d'un établissement, à la ferme...) sans avoir à les déplacer permet de **diminuer les émissions de GES liées au transport**.

L'épandage de compost sur les sols, (surtout ceux non cultivés, non labourés tels que des jardins d'ornements... permet d'augmenter la capacité des plantes à capter et séquestrer du carbone atmosphérique (provenant du CO₂) dans le sol. Ce CO₂, absorbé par les plantes grâce à la photosynthèse est conservé dans les racines et la terre qui les entourent. Une couche de compost augmente ainsi la quantité de carbone absorbée puis séquestrée par les plantes. De plus, les sols contiennent trois à quatre fois plus de carbone que l'atmosphère. Toute modification positive ou négative du stock de carbone des sols peut influencer significativement, et même à court terme, la concentration en gaz carbonique atmosphérique.

Composter plutôt qu'enfouir (centre d'enfouissement technique / décharges) ou incinérer les déchets sans récupération énergétique permet de diminuer la production de gaz à effet de serre. Les déchets organiques enfouis sont fortement tassés. Dans ces conditions anaérobies ou presque (sans oxygène), les micro-organismes responsables de la dégradation dégagent des gaz à effet de serre (notamment méthane et protoxyde d'azote). D'après le CITEPA (centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique), environ 16% des émissions de méthane en France proviennent des centres d'enfouissement techniques de déchets ménagers.

(1) Il y a entasser et composter... Ainsi, le processus de compostage, s'il est mal mené, peut être générateur de gaz à effet de serre. Pour composter avec un impact moindre sur le climat, pensez à équilibrer, structurer et régulièrement brasser votre compost afin d'apporter de l'oxygène aux micro-organismes responsables de cette dégradation.

(2) Le gain en terme d'effet de serre du compostage par rapport à l'incinération avec récupération d'énergie n'est pas avéré compte tenu de l'économie de carbone fossile assurée par la combustion de la matière organique des biodéchets (source : ADEME).



Les incinérateurs dans lesquels quantité de déchets (notamment biodéchets) sont brûlés, participent également pleinement à l'émission de CO₂ dans l'atmosphère. (Cela revient à brûler de l'eau. Ils en sont composés de 60 à 90%). On considère en effet que l'incinération émet chaque année, en France, l'équivalent en CO₂ de 2,3 millions de voitures.

Le compost est un amendement naturel qui remplace avantageusement les engrais chimiques. Ces produits issus de la pétrochimie sont fortement générateurs de gaz à effet de serre tout au long de leur cycle de vie (extraction / production / distribution / utilisation...

Contrairement aux engrais chimiques, le compost s'inscrit ainsi dans l'économie circulaire : les déchets des uns devenant les ressources des autres.

Sources :

Échanges d'expériences entre les membres du Réseau Compost Citoyen

<http://www.gevalor.org/dechets-et-rechauffement-climatique/dechets-et-rechauffement-climatique>

<http://www.cniid.org/+Biodechets,8-+>

<http://www.fao.org/3/a-b1001f.pdf>

<https://www.zerowastefrance.org/fr/articles/116-du-compost-pour-ameliorer-la-sequestration-de-carbone-dans-les-sols-non-cultives>

Pixabay

Pour en savoir +

+ Vidéo Ademe sol et climat

+ Vidéos : sol / compost / agronomie

+ L'appel du sol (FNE)